Luxembourg, le 8 août 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

DEMOKRATESCH PARTEI

Chambre des Députés Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit B.P. 510 L-2015 Luxembourg

Tel.: 22 41 84 1 Fax: 47 10 07

dp@dp.lu www.dp.lu

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Economie :

« La presse s'est récemment fait l'écho que la location d'appartements ou de maisons par le site Airbnb, de personne privée à personne privée, connaît un succès considérable à l'étranger mais également au Luxembourg. En effet, il existerait sur notre territoire un marché de 200 habitations à louer de cette manière.

Voilà pourquoi nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Economie:

- A l'heure actuelle il n'existerait pas de cadre légal clair pour ce type de locations. Monsieur le Ministre n'estimet-il pas qu'au vu des évolutions rapides dans ce domaine, il serait adéquat d'adapter notre législation ?
- Etant donné que ces habitations ciblent une clientèle différente à celle des usagers d'hôtels, elles pourraient constituer une opportunité supplémentaire pour le tourisme au Grand-Duché. Monsieur le Ministre ne juget-il pas nécessaire d'informer de manière plus poussée la population quant aux droits et obligations liés à la location de ce sorte ?»

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.

Max HAHN Député Claude LAMBERTY Député